



Procès-verbal de séance du Conseil Municipal

SEANCE DU 29 JANVIER 2024

Nombre de membres du Conseil Municipal		L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf janvier à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian DERACHINOIS, Maire. <u>Date de convocation</u> : 22 Janvier 2024 <u>Présents</u> : Christian DERACHINOIS, Alain VAUZOUR, Julie BERNICAL, Sébastien CHABENAT, Alain PARIS, Jean-François LAFABRIE, Albert LAURENT, Nathalie DUBOIS, Jean-Jacques VAILLANT, Léa DUMOND, Jérôme TADEUSZAK, Laure-Hélène MASSON et Jean François VERLHAC. Étaient excusés : Séverine VIGIER qui a donné procuration à Julie BERNICAL Claude MONEGER <u>Secrétaire de séance</u> : Sébastien CHABENAT
En exercice	15	
Présents	13	

Appel des élus et vérification du quorum : 13 élus effectivement présents.

Le Conseil Municipal nomme un secrétaire de séance qui sera chargé de consigner dans un registre les décisions prises par le Conseil Municipal.

Ordre du jour :

- Point budget :
 - o La prime pouvoir d'achat exceptionnelle fonction publique territoriale 2023
 - o Travaux effacement réseau au lieu-dit Laborde
 - o Travaux de sécurisation trottoir RD921
 - o Demande de subvention DETR voirie 2024
 - o Aide aux étudiants ERASMUS partant à l'étranger
 - o Parrainage d'un projet éducatif Défi Robot 2024
- Désignation d'un agent chargé de l'inspection dans le domaine de la santé et sécurité
- Point Syndicat Mixte de Bellovic :
 - o Adhésion à un groupement de commandes pour le contrôle périodique des poteaux incendie
 - o Transfert de la compétence assainissement
- Questions diverses.

Déroulé de la séance :

Délibération : Délibération fixant le principe et les montants de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle –
Adopté à l'unanimité des membres à 14 voix

Le conseil municipal décide d'instaurer la prime exceptionnelle pour le pouvoir d'achat, sur le même modèle que pour le personnel de l'état et de la fonction publique hospitalière, pour le personnel communal de Lanteuil afin de palier à l'inflation de 2023. Il valide à l'unanimité la proposition présentée au niveau des montants maximums prévus au décret 2023-1106 du 31 octobre 2023.

Délibération : Travaux pour effacement de réseau au lieu-dit Laborde – **Adopté à l'unanimité des membres à 14 voix**

Le conseil municipal valide à l'unanimité le devis de l'entreprise ENEDIS d'un montant de 2256.78€HT/2708€TTC à la charge de la commune pour effacer un poteau du réseau électrique au lieu-dit Laborde.

Délibération : Travaux pour sécurisation de la RD921 – **Adopté à l'unanimité des membres à 14 voix**

Le conseil municipal valide à l'unanimité le devis de l'entreprise BESSOT TP d'un montant de 4156.50€HT/4987.80€TTC pour réaliser un trottoir sur 42 mètres entre le pont de la Vianne et l'arrêt de bus à l'entrée de ville afin de sécuriser les piétons sur l'axe.

Délibération : Demande de subvention DETR réfection de voirie 2024– **Adopté à l'unanimité des membres à 14 voix**

Le conseil municipal valide à l'unanimité la demande de DETR 2024 auprès des services de l'état pour la réfection de la VC N°7 de la Tournerie pour un montant de 19440.75€HT (taux pivot de 40% de prise en charge).

Délibération : Création d'une aide à destination des étudiants ERASMUS partant à l'étranger – **Adopté à l'unanimité des membres à 14 voix**

Le conseil municipal valide à l'unanimité l'instauration d'une aide communale à la mobilité internationale pour les étudiants ERASMUS partant à l'étranger.

Point évoqué : Parrainage d'un projet éducatif Défi Robot 2024

Le conseil municipal envisage l'attribution d'une aide pour ce projet du collège de Beynat. Elle sera étudiée dans le cadre du vote du budget.

Délibération : Désignation d'un agent chargé de l'inspection dans le domaine de la santé et sécurité – **Adopté à l'unanimité des membres à 14 voix**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de faire appel au centre de gestion de la Corrèze pour assurer la mission d'inspection sur la commune.

Délibération : Convention constitutive d'un groupement de commandes pour le contrôle périodique des poteaux incendie – Syndicat mixte de Bellovic – **Adopté à l'unanimité des membres 14 voix**

Le conseil municipal valide à l'unanimité de participer à la consultation groupée pour le contrôle périodique des poteaux incendie que propose le syndicat mixte Bellovic.

Délibération : Transfert de la compétence « Assainissement collectif » au syndicat mixte Bellovic à compter du 1^{er} janvier 2025 – **Adopté à l'unanimité des membres à 14 voix**

Le conseil municipal valide à l'unanimité le transfert la compétence assainissement collectif au syndicat mixte Bellovic au 1^{er} janvier 2025.

Objet : Questions diverses

Le conseil municipal a pris connaissance des informations suivantes :

- Lancement de la démarche d'élaboration du document unique de la commune fin 2023 et réalisation des entretiens avec les agents à partir du 29 janvier 2024,
- Etude de la demande d'acquisition de tables légères pour la salle polyvalente avec création d'un placard de rangement,

- Départ de Mme Jilet du local commercial situé au 13 route d'Argentat,
- Organisation de la fête locale et du vide grenier,
- Achats par la commune de 10 plaques de récompenses pour les foires primées,
- Baptême civil le 31 août 2024 – présence d'un adjoint,
- Point étape travaux panneaux solaires sur le vestiaire du stade commencés le vendredi 26 janvier 2024,
- Point étape travaux de construction du local technique commencés le 29 janvier 2024.

Fin de séance :

La séance est levée à 19h50.

Le Maire,

Christian DERACHINOIS

Le secrétaire de Séance

Sébastien CHABENAT



